

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI, 16 JANVIER 2024, À 19H00**, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE 12 JANVIER 2024.

PRÉSENTS : Monsieur le conseiller Claude Cousineau, monsieur le conseiller Paul Bissonnette, madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, madame la conseillère Tara Stainforth, madame la conseillère Cynthia Homan, monsieur le conseiller Bruno Tremblay, ainsi que monsieur le conseiller Eric Stork formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Tim Thomas.

ABSENT : Monsieur le conseiller Brent Cowan.

Madame Karina Verdon, directrice générale, monsieur Gilles Girouard, directeur général adjoint, Me Caroline Thibault, greffière et directrice du service des affaires juridiques et greffe, ainsi que Madame Kaitlin Leonard, technicienne juridique, sont également présents.

2024-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'approuver l'ordre du jour sans modification.

2024-002 APPROUVER LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2023 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 18 ET 20 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'approuver les versions françaises et anglaises des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2023 et des séances extraordinaires du 18 et 20 décembre 2023.

2024-003 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées :

Ken Lyons
John Kilpatrick
Susan Weaver
Line Conway
Nasr El Dabee
Nicky Fournier
Stella Haley (dépôt de documents)
Sandra Fuller
Alex Navarre.

2024-004

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 500 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT ET LA MISE À NIVEAU DE LA FLOTTE DES VÉHICULES DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES IMMEUBLES

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :
D'adopter un Règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 500 000 \$ pour le remplacement et la mise à niveau de la flotte des véhicules du service des travaux publics et des immeubles.

2024-005

ADOPTION AVEC MODIFICATIONS D'UN RÈGLEMENT SUR LA CRÉATION D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR D'UN ÉLÉMENT DU PATRIMOINE CULTUREL BÂTI (MOULIN À VENT DE POINTE-CLAIRE - MONTANT MAXIMAL DE 967 761,00 \$)

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Votes contre :
Monsieur le maire Tim Thomas
Monsieur le conseiller Bruno Tremblay

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et majoritairement résolu (incluant le vote du maire) :
D'adopter avec modifications un Règlement sur la création d'un programme d'aide financière à la protection et la mise en valeur d'un élément du patrimoine culturel bâti.

2024-006

AUTORISER LA PARTICIPATION DE TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AUX ASSISES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) DEVANT SE TENIR DU 22 AU 24 MAI 2024 AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'autoriser monsieur le maire Tim Thomas, mesdames les conseillères Cynthia Homan, Tara Stainforth, et Kelly Thorstad-Cullen, messieurs les conseillers Eric Stork, Claude Cousineau, Paul Bissonnette, Bruno Tremblay et Brent Cowan, ainsi que madame Karina Verdon, directrice générale à représenter la Ville de Pointe-Claire au assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) devant se tenir du 22 au 24 mai 2024 au Palais des Congrès de Montréal.

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation aux postes budgétaires 02-111-00-313 et 02-131-00-313.

2024-007

AUTORISER LA PARTICIPATION DE CERTAINS MEMBRES DU CONSEIL AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) DEVANT SE TENIR DU 6 AU 9 JUIN 2024 À CALGARY, ALBERTA

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'autoriser monsieur le maire Tim Thomas, mesdames les conseillères Tara Stainforth, Cynthia Homan et Kelly Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers Paul Bissonnette et Eric Stork à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès annuel de la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) devant se tenir du 6 au 9 juin 2024 à Calgary, Alberta.

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-313.

2024-008 ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER POUR UN MONTANT TOTAL DE 225 \$ À L'ECOLE SECONDAIRE JOHN RENNIE

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'accorder un soutien financier au montant de 225 \$ à l'Ecole secondaire John Rennie.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-111-00-349.

2024-009 SOUTIEN FINANCIER POUR UN MONTANT TOTAL DE 2 000 \$ À LA RÉSIDENCE MAYWOOD ET LA RÉSIDENCE EDWIN-CRAWFORD DE LA PART DE GREGORY KELLEY, DÉPUTÉ DE JACQUES CARTIER

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'autoriser, par l'entremise de la Ville, un soutien financier pour un montant total de 2 000 \$ à la Résidence Maywood et à la Résidence Edwin-Crawford (1 000 \$ pour chaque Résidence), de la part de Gregory Kelley, député de Jacques-Cartier.

2024-010 ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER POUR UN MONTANT TOTAL DE 3 000 \$ À L'ASSOCIATION LOW VISION SELF-HELP

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'accorder un soutien financier au montant de 3 000 \$ à l'association Low Vision Self-Help.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989.

2024-011 ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER POUR UN MONTANT TOTAL DE 8 935 \$ À DIVERS ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'accorder un soutien financier au montant de 8 935 \$ aux divers organismes sans but lucratif suivants :

Organisme	Montant
Association de l'ouest de l'île pour handicapés intellectuels (111, avenue Donegani)	573 \$
Centre Marc Vanier Inc. (107, avenue Aurora)	1 450 \$
Centre Marc Vanier Inc. (110, avenue Maitland)	1 038 \$
Centre Marc Vanier Inc. (117, avenue Windcrest)	1 141 \$
Centre Marc Vanier Inc. (9, avenue Lakebreeze)	1 547 \$
Fondation Yvon Lamarre (131, avenue Greystone)	1 597 \$
Habitation jeunesse de l'ouest de l'île (7, avenue Sainte-Anne)	1 589 \$

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989.

2024-012 DÉPOSER LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 NOVEMBRE 2023 DU COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif jeunesse tenue le 22 novembre 2023 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

2024-013 AUTORISER LE PAIEMENT D'UN MONTANT DE 40 146,35 \$, REPRÉSENTANT LA COTISATION ANNUELLE À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, ET CE, INCLUANT LA COTISATION AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :
D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Pointe-Claire à l'Union des municipalités du Québec pour un coût de 40 146,35 \$, taxes incluses, y compris la cotisation annuelle de 22 720,74 \$ et le versement au Carrefour du capital humain de 17 425,61 \$.

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-494.

2024-014	ADOPTER LA POLITIQUE DE COMMUNICATION DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE
	<p>Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork, Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu : D'adopter une Politique de communication de la Ville de Pointe-Claire.</p>
2024-015	<p>OCTROYER UN CONTRAT POUR DES SERVICES D'IMPRESSIONS VARIÉS, PAR LOTS, POUR L'ANNÉE 2024, À IMPRESSSION NUMÉRIX INC. (LOT 1), BOO!DESIGN INC. (LOT 2), N.P. PUBLICITÉ INC. (LOT 3), N.P. PUBLICITÉ INC. (LOT 4), N.P.PUBLICITÉ INC. (LOT 5) ET ACCENT IMPRESSION INC. (LOT 6), POUR UN MONTANT TOTAL DE 79 943,81 \$, TAXES INCLUSES</p>
	<p>Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork, Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu : D'octroyer un contrat pour des services d'impressions variés, par lots, pour l'année 2024, à IMPRESSSION NUMÉRIX INC. pour le lot 1, BOO!DESIGN INC. pour le lot 2, N.P. PUBLICITÉ INC. pour les lots 3, 4 et 5 et ACCENT IMPRESSION INC. pour le lot 6, étant les plus bas soumissionnaires conformes, pour un montant total de 79 943,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres CP240001.</p>
	<p>Le montant total est réparti comme suit :</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - 19 820,81 \$, taxes incluses, pour le lot 1 - 32 660,50 \$, taxes incluses, pour le lot 2 - 1 217,00 \$, taxes incluses, pour le lot 3 - 15 813,70 \$, taxes incluses, pour le lot 4 - 8 268,76 \$, taxes incluses, pour le lot 5 - 2 163,04 \$, taxes incluses, pour le lot 6
	<p>D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-349</p>
2024-016	<p>APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC BLU CREATIVE, POUR LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DU SITE WEB POUR UN MONTANT DE 15 560 \$, TAXES INCLUSES</p>
	<p>Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork, Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu : D'approuver une modification au contrat intervenu avec BLU CREATIVE, pour le maintien et le développement du site web, pour un montant total de 15 560 \$, taxes incluses (DP230003) ;</p>
	<p>D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 53 784,59 \$, taxes incluses ;</p>
	<p>D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-000-347.</p>
2024-017	<p>APPROUVER LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DEVANT ÊTRE EMPLOYÉS DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES DEVANT ÊTRE LANCÉ POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DE TRADUCTION ET DE RÉVISION DE TEXTE</p>
	<p>Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork, Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu : Approuver les critères d'évaluation devant être employés dans le cadre de l'appel d'offres devant être lancé pour des services professionnels de traduction et de révision de texte.</p>
2024-018	<p>DÉPOSER LA LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 23 NOVEMBRE 2023 AU 5 JANVIER 2024</p>
	<p>La liste des amendements budgétaires et le registre des chèques pour la période du 23 novembre 2023 au 5 janvier 2024 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.</p>

- 2024-019** SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC LE GROUPE D'IMPORTATION ET DISTRIBUTION HUGO INC. (PROMOTION PLUS), POUR LA PÉRIODE DU 1 FÉVRIER 2024 AU 31 JANVIER 2025, AU MONTANT DE 57 842,20 \$, TAXES INCLUSES, POUR LA FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS COLS BLEUS
-
- Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette, et unanimement résolu :
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec LE GROUPE D'IMPORTATION ET DISTRIBUTION HUGO INC. (PROMOTION PLUS), pour la période du 1 février 2024 au 31 janvier 2025, au montant de 57 842,20 \$, taxes incluses, pour la fourniture de vêtements de travail pour les employés cols bleus (DP230004).
- D'imputer cette dépense selon la disponibilité financière des services requérants et selon les quantités approximatives indiquées au formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres.
- 2024-020** SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC LES ÉQUIPEMENTS RAPCO INC., POUR L'ANNÉE 2024, AU MONTANT DE 96 582,71 \$, TAXES INCLUSES, POUR LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ PERSONNELLE ET ACCESSOIRES INDUSTRIELS
-
- Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette, et unanimement résolu :
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec Les Équipements Rapco inc., pour l'année 2024, au montant de 96 582,71 \$, taxes incluses, pour la fourniture des équipements de sécurité personnelle et accessoires industriels (TP220032).
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire variés, à imputer en fonction de la nature de la dépense et selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres.
- 2024-021** DÉPOSER LA LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE JANVIER 2024
-
- La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de janvier 2024, telle que préparée par M. Vincent Proulx, Directeur – ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.
- 2024-022** APPROUVER LA LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 16 JANVIER 2024
-
- Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Cousineau, et unanimement résolu :
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 16 janvier 2024, telle que signée par Madame Karina Verdon, directrice générale.
- 2024-023** SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC POLYMOS INC., POUR LA PÉRIODE DU 1 MARS 2024 AU 28 FÉVRIER 2025, AU MONTANT DE 26 621,31 \$, TAXES INCLUSES, POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE VALORISATION DU POLYSTYRÈNE
-
- Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec POLYMOS INC., pour la période du 1 mars 2024 au 28 février 2025, au montant de 26 621,31 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services de collecte, de transport et de valorisation du polystyrène (TP230023).
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-495 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2024-024

SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC PELOUSE SANTÉ INC., POUR L'ANNÉE 2024, AU MONTANT DE 36 820,74\$, TAXES INCLUSES, POUR DES TRAVAUX D'AÉRATION, DE FERTILISATION, DE SUR-ENSEMENCEMENT, DE TERREAUTAGE ET DE GAZONNEMENT DES TERRAINS SPORTIFS ET DE PRESTIGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec PELOUSE SANTÉ INC., pour l'année 2024, au montant de 36 820,74\$, taxes incluses, pour des travaux d'aération, de fertilisation, de sur-ensemencement, de terreautage et de gazonnement des terrains sportifs et de prestige (TP210005).

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-71-559 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2024-025

SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC LES INSTALLATIONS SPORTIVES AGORA INC., POUR L'ANNÉE 2024, AU MONTANT DE 104 466,29 \$, TAXES INCLUSES, POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE DEUX SYSTÈMES COMPLETS DE BANDES DE PATINOIRES EXTÉRIEURES

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec LES INSTALLATIONS SPORTIVES AGORA INC., pour l'année 2024, au montant de 104 466,29 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de deux systèmes complets de bandes de patinoires extérieures (TP230037).

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-50-725 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2024-026

SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC 9042-0845 QUÉBEC INC. (MARIO C. ET FILS), POUR L'ANNÉE 2024, AU MONTANT DE 160 456,93 \$, TAXES INCLUSES, POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN HORTICOLE AUX AMÉNAGEMENTS DU BOULEVARD HYMUS

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec 9042-0845 QUÉBEC INC. (MARIO C. ET FILS), pour l'année 2024, au montant de 160 456,93 \$, taxes incluses, pour des travaux d'entretien horticole aux aménagements du boulevard Hymus (TP230012).

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-72-481 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2024-027

SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC LES RÉNOVATIONS JOCELYN DÉCOSTE INC., POUR L'ANNÉE 2024, AU MONTANT DE 99 766,57 \$, TAXES INCLUSES, POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN HORTICOLE ET PLANTATION À TAUX HORAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec LES RÉNOVATIONS JOCELYN DÉCOSTE INC., pour l'année 2024, au montant de 99 766,57 \$, taxes incluses, pour des travaux d'entretien horticole et plantation à taux horaire (TP220014).

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-72-481 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres)..

2024-028

SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC LES RÉNOVATIONS JOCELYN DÉCOSTE INC., POUR L'ANNÉE 2024, AU MONTANT DE 165 179,48 \$, TAXES INCLUSES, POUR DES TRAVAUX DE CONTRÔLE D'ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ET D'ENTRETIEN EN MILIEUX NATURELS DANS LE PARC TERRA-COTTA ET AUTRES SITES DE LA VILLE

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec LES RÉNOVATIONS JOCELYN DÉCOSTE INC., pour l'année 2024, au montant de 165 179,48 \$, taxes incluses, pour des travaux de contrôle d'espèces végétales exotiques envahissantes et d'entretien en milieux naturels dans le parc Terra-Cotta et autres sites de la Ville (TP220007).

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-75-572 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2024-029

SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC 9042-0845 QUÉBEC INC. (MARIO C. ET FILS), POUR L'ANNÉE 2024, AU MONTANT DE 89 225,07 \$, TAXES INCLUSES, POUR DES TRAVAUX DE PLANTATION ET D'ENTRETIEN HORTICOLE INCLUANT ARROSAGE DES BOULEVARDS SAINT-JEAN ET DES SOURCES, DE L'AVENUE HOLIDAY ET PLACE DE LA TRIADE

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec 9042-0845 QUÉBEC INC. (MARIO C. ET FILS), pour l'année 2024, au montant de 89 225,07 \$, taxes incluses, pour des travaux de plantation et d'entretien horticole incluant arrosage des boulevards Saint-Jean et des Sources, de l'avenue Holiday et Place de la Triade (TP220010).

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-72-481 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2024-030

SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC CONCEPTION PAYSAGE INC., POUR L'ANNÉE 2024, AU MONTANT DE 57 862,66 \$, TAXES INCLUSES, POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'INSPECTION MENSUELLE ET ANNUELLE DES AIRES DE JEUX DE LA VILLE

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec CONCEPTION PAYSAGE INC., pour l'année 2024, au montant de 57 862,66 \$, taxes incluses, pour des services professionnels pour l'inspection mensuelle et annuelle des aires de jeux de la Ville (TP220009).

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-71-419 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2024-031

OCTROYER UN CONTRAT POUR DES SERVICES DE COLLECTE DES MATELAS ET SOMMIERS POUR LES ANNÉES 2024, 2025 ET 2026, À SERVICES RICOVA INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 235 463,16 \$, TAXES INCLUSES, AVEC LES ANNÉES 2027 ET 2028 EN OPTION

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour les services de collecte des matelas et sommiers pour les années 2024, 2025 et 2026 (TP230038), au plus bas soumissionnaire conforme, soit SERVICES RICOVA INC., pour un montant total de 235 463,16 \$, taxes incluses. La Ville se réservant l'option de renouveler le contrat pour les années 2027 et 2028.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-479 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2024-032

OCTROYER UN CONTRAT POUR DES SERVICES POUR L'ÉCOCENTRE MOBILE POUR L'ANNÉE 2024, À 100% ENVIRONNEMENTAL (4121104 CANADA INC.), POUR UN MONTANT TOTAL DE 94 739,40 \$, TAXES INCLUSES, AVEC LES ANNÉES 2025 ET 2026 EN OPTION

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan, Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu : D'octroyer un contrat pour des services pour l'Écocentre mobile pour l'année 2024 (TP230030), au plus bas soumissionnaire conforme, soit 100% ENVIRONNEMENTAL (4121104 CANADA INC.), pour un montant total de 94 739,40 \$, taxes incluses. La Ville se réservant l'option de renouveler le contrat pour les années 2025 et 2026.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-420-00-479 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2024-033

OCTROYER UN CONTRAT POUR DES SERVICES DE LOCATION ET D'ENTRETIEN D'UNE ROULOTTE SANITAIRE DOUBLE (TP240005), À SANIBERT INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 30 543,11 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan, Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu : D'octroyer un contrat pour des services de location et d'entretien d'une roulotte sanitaire double (TP240005), au plus bas soumissionnaire conforme, soit SANIBERT INC., pour un montant total de 30 543,11 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-513 (Selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2024-034

OCTROYER UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES POUR L'HIVER 2024, À ABATTAGE LARIVÉE INC. POUR LE LOT A ET À ÉMONDAGE MAURICIE 04 INC. POUR LES LOTS B ET C, POUR UN MONTANT TOTAL DE 134 463,26 \$ POUR LE LOT A ET DE 107 961,53 \$ POUR LES LOTS B ET C, TAXES INCLUSES

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan, Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu : D'octroyer un contrat pour des travaux d'abattage d'arbres pour l'hiver 2024 (TP240001), aux plus bas soumissionnaires conformes, soit ABATTAGE LARIVÉE INC. pour le lot A et à ÉMONDAGE MAURICIE 04 INC. pour les lots B et C, pour un montant total de 134 463,26 \$, taxes incluses, pour le lot A et de 107 961,53 \$, taxes incluses, pour les lots B et C.

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 03-920-15-010 et 02-701-73-484 (Selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2024-035

OCTROYER UN CONTRAT LA LOCATION D'UN (1) CHARIOT ÉLÉVATEUR À PROPANE POUR LES ANNÉES 2024 ET 2025, À ÉQUIPEMENT E.M.U. LTEE., POUR UN MONTANT TOTAL DE 28 868,84 \$, TAXES INCLUSES, AVEC LES ANNÉES 2026 ET 2027 EN OPTION

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan, Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu : D'octroyer un contrat pour la location d'un (1) chariot élévateur à propane pour les années 2024 et 2025 (TP230049), au plus bas soumissionnaire conforme, soit ÉQUIPEMENT E.M.U. LTEE., pour un montant total de 28 868,84 \$, taxes incluses. La Ville se réservant l'option de renouveler le contrat pour les années 2026 et 2027.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-513 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2024-036 OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DES PIÈCES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE 2024, À ST-GERMAIN ÉGOUTS ET AQUEDUC INC. POUR LES LOTS A, B, C, D, E, G ET I ET À J.U. HOULE LTEE. POUR LES LOTS F ET H, POUR UN MONTANT TOTAL DE 355 430,55 \$ POUR LES LOTS A, B, C, D, E, G ET I ET 79 382,77 \$ POUR LES LOTS F ET H, TAXES INCLUSES.

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison des pièces d'aqueduc et d'égout pour l'année 2024 (TP230043), aux plus bas soumissionnaires conformes, soit ST-GERMAIN ÉGOUTS ET AQUEDUC INC. pour les lots A, B, C, D, E, G et I et à J.U. HOULE LTEE. pour les lots F et H, pour un montant total de 355 430,55 \$, taxes incluses, pour les lots A, B, C, D, E, G et I et 79 382,77 \$, taxes incluses, pour les lots F et H.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-415-00-649 et 02-413-01-649 (Selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2024-037 APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC SANIBERT INC., POUR LES SERVICES DE LOCATION ET D'ENTRETIEN DES TOILETTES CHIMIQUES ET STATIONS DE LAVABOS MOBILES POUR UN MONTANT DE 13 949,92 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :
D'approuver une modification au contrat intervenu avec SANIBERT INC., pour les services de location et d'entretien des toilettes chimiques et stations de lavabos mobiles (TP230024), pour un montant total de 13 949,92 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 108 322,80 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-513 (Selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2024-038 OCTROYER UN CONTRAT POUR LE SERVICE DE DÉNEIGEMENT DES TOITURES À TAUX HORAIRE POUR L'ANNÉE 2024, À FERBLANTERIE LUCIEN ST-ONGES LTÉE, POUR UN MONTANT TOTAL DE 90 967,07 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour le service de déneigement des toitures à taux horaire pour l'année 2024 (EP240001), au plus bas soumissionnaire conforme, soit FERBLANTERIE LUCIEN ST-ONGES LTÉE, pour un montant total de 90 967,07 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-877-10-538, 02-877-15-538, 02-877-20-538, 02-877-21-538, 02-877-30-538, 02-877-40-538, 02-877-41-538, 02-877-43-538, 02-877-50-538, 02-877-52-538, 02-877-60-538, 02-877-61-538, 02-877-80-538, 02-877-81-538, 02-877-90-538 et 02-877-91-538.

2024-039 OCTROYER UN CONTRAT POUR LE DRAINAGE DU SENTIER DU PARC BELMONT (SUNNYSIDE), À CONSTRUCTION URBEX INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 81 808,97 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat concernant le drainage du sentier du parc Belmont (Sunnyside) (GP2332-23014), au plus bas soumissionnaire conforme, soit CONSTRUCTION URBEX INC., pour un montant total de 81 808,97 \$, taxes incluses.

- 2024-040** OCTROYER UN CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DES COFFRETS D'ÉCLAIRAGE SUR LE BOULEVARD SAINT-JEAN, À LE GROUPE LML LTÉE, POUR UN MONTANT TOTAL DE 225 616,59 \$, TAXES INCLUSES
-
- Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan et unanimement
D'octroyer un contrat pour le remplacement des coffrets d'éclairage sur le boulevard Saint-Jean (GP2331-23024), au plus bas soumissionnaire conforme, soit LE GROUPE LML LTÉE, pour un montant total de 225 616,59 \$, taxes incluses.
- 2024-041** APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC TROICÉ CONSTRUCTION INC., POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SANITAIRE ACCESSIBLE AU PARC TONY-PROUDFOOT, POUR UN MONTANT DE 16 492,01 \$, TAXES INCLUSES
-
- Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'approuver une modification au contrat intervenu avec TROICÉ CONSTRUCTION INC., pour la construction d'un bâtiment sanitaire accessible au parc Tony-Proudfoot (GP2213-22011), pour un montant total de 16 492,01 \$, taxes incluses ;
- D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 396 630,51 \$, taxes incluses ;
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-13-897.
- 2024-042** APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC ARTEFACTUEL, POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES SUR LES AVENUES SAINTE-ANNE ET SAINT-JOACHIM, POUR UN MONTANT DE 2 837,58 \$, TAXES INCLUSES
-
- Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'approuver une modification au contrat intervenu avec ARTEFACTUEL, pour des services professionnels pour la réalisation de fouilles archéologiques sur les avenues Sainte-Anne et Saint-Joachim (GP2209-22015), pour un montant total de 2 837,58 \$, taxes incluses ;
- D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 448 802,61 \$, taxes incluses ;
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-421-12-927.
- 2024-043** CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 46, AVENUE DU GOLF
-
- Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
DE refuser une dérogation mineure pour permettre au 46, avenue du Golf une entrée charretière avec une voie d'accès double avec une largeur de 10m plutôt que le maximum permis de 7,5m.
- 2024-044** CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 4, AVENUE SAINT-JOACHIM
-
- Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'autoriser une dérogation mineure pour permettre au 4, avenue Saint-Joachim un taux d'implantation de 44,2% plutôt que le maximum autorisé de 40%.
- 2024-045** CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 434, AVENUE SAINT-LOUIS
-
- Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'autoriser une dérogation mineure pour permettre au 434, avenue Saint-Louis une maison unifamiliale détachée avec un coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) de 0,365 plutôt que le maximum permis de 0,35.

2024-046

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 170, AVENUE DE DIEPPE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 170, avenue de Dieppe exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 11 décembre 2023.

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'approuver le document suivant reçu au Service d'urbanisme le 11 décembre 2023 :

- PL_170 Dieppe_élévation_extrait PAC meeting_2023-12-11(1p)

et ce, relativement aux rénovations extérieures au 170, avenue de Dieppe, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

Le tout, à la condition que si la brique derrière le revêtement en bois est d'une couleur différente, le propriétaire doit rapidement en informer le Service d'urbanisme et doit proposer une solution acceptable.

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement sur les permis et certificats (PC-2788) ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant la délivrance du permis, une garantie financière au montant de 200 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2024-047

RETRAIT – CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 46, AVENUE DU GOLF.

L'item concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatifs à la propriété située au 46, avenue du Golf est retiré de l'ordre du jour de la présente séance.

2024-048

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SISE AU 50, AVENUE DU GOLF

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 50, avenue du Golf exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 11 décembre 2023.

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'approuver les documents suivants reçus au Service d'urbanisme les 28 novembre et 14 décembre 2023 et le 8 janvier 2024 :

- PL_50 Golf_Plan paysager 2023_11_28 (1p) (4p)
- PL_50 Golf_Elevations_Roof Revision_2023_12_14 (4p)
- PL_50 Golf_Insertion_Roof Revision_2024_01_08 (1p)
- PL_50 Golf_Matériaux_2023_11_28 (1p)
- PL_50 Golf_Site plan_2023_11_28 (1p)

et ce, relativement au déplacement de la maison, l'agrandissement et les rénovations au 50, avenue du Golf, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

Le tout, aux conditions suivantes :

- Que la pente du toit du garage soit la même que celle du toit de l'agrandissement latéral ;
- Que la garniture extérieure autour des fenêtres soit plus large et plus semblable à l'existant.

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement sur les permis et certificats (PC-2788) ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant la délivrance du permis, une garantie financière au montant de 25 500 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2024-049

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 4, AVENUE SAINT-JOACHIM

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 4, avenue Saint-Joachim exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 11 décembre 2023.

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'approuver les documents suivants reçus au Service d'urbanisme le 20 novembre 2023 :

- PL_4 St-Joachim_detail_2023_11_20 (p1)
- PL_4 St-Joachim_elevations_2023_11_20 (p3)
- PL_4 St-Joachim_site plan_2023_11_20 (p1)

et ce, relativement à le balcon arrière au 4, avenue Saint-Joachim, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement sur les permis et certificats (PC-2788) ;

D'indiquer que les demandeurs n'auront pas à fournir de garantie financière supplémentaire, car la valeur des travaux n'a pas changé par rapport aux plans approuvés par la résolution 2021-237.

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2024-050

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 434, AVENUE SAINT-LOUIS

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 434, avenue Saint-Louis exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 11 décembre 2023.

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'approuver le document suivant reçu au Service d'urbanisme le 16 novembre 2023 :

- PL_434 St-Louis_Elevations_2023-11-16 (1p)

et ce, relativement au Coefficient d'Occupation du Sol au 434, avenue Saint-Louis, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

Le touy, à la condition suivante que la porte du balcon de la chambre des maîtres doit être remplacée par une fenêtre dont les ouvertures ne nécessitent pas de garde-corps tout en respectant le Code de construction du Québec ;

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement sur les permis et certificats (PC-2788) ;

D'indiquer que les demandeurs n'auront pas à fournir de garantie financière supplémentaire ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2024-051

AUTORISER UN DON D'UN ABONNEMENT DE PAGAYAGE LIBRE FAMILIAL POUR L'ENCAN SILENCIEUX DE LA 25^E BAL ANNUEL DE LA SAINT-VALENTIN À LA RÉSIDENCE DE SOINS PALLIATIFS TERESA-DELLAR

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'approuver le don d'un abonnement de pagayage libre familiale pour l'encan silencieux de la 25^e Bal annuel de la Saint-Valentin de la Résidence de soins palliatifs Teresa-Dellar.

2024-052

OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE LIVRES EN FRANÇAIS ET ANGLAIS POUR LA PÉRIODE DU 1 JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024, À LIVRES BABAR INC., LIBRAIRIE CLIO, PARAGRAPHES, LIBRAIRIE MONET, LIBRAIRIE RAFFIN ET LIBRAIRIE DE VERDUN, POUR UN MONTANT TOTAL DE 295 000 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat concernant la fourniture et la livraison de livres en français et anglais pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2024, à LIVRES BABAR INC., LIBRAIRIE CLIO, PARAGRAPHES, LIBRAIRIE MONET, LIBRAIRIE RAFFIN et LIBRAIRIE DE VERDUN, étant le fournisseur unique pour un montant total de 295 000 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-702-30-671.

Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
De lever la séance à 21h07.

Tim Thomas, maire

Me Caroline Thibault, greffière